



PRO SAILING TOUR 2022
EPISODE 2 BREST
Décisions du jury – Course 7

Cas 9 : Comité technique contre Komilfo

Faits établis :

A 11h38, le jury apprend par Komilfo que son radar et support sont endommagés et ne peuvent être opérant pour la course 7. La radar est embarqué à bord dans le cockpit, ce que confirme la commission technique.

L'absence de radar pendant la course enfreint la règle de classe C2.5.

Le directeur de course autorise la participation de Komilfo à la course sans ce radar. Komilfo quitte le quai à 15h00.

Conclusion :

Selon la HSR 64.4 (a), le jury établit que le radar inopérant est la conséquence d'un dommage constaté à 10h00 privant Komilfo de la possibilité de réparer avant de quitter du quai.

Décision :

Pas de pénalité selon la HSR 64.4 (a)

Le 26 mai 2022 14h00

Chief Umpire

Thierry Poirey